

## Embellie de courte durée pour les finances publiques

Une situation économique excellente, davantage de taxes et une modification de la pratique comptable en matière d'impôt anticipé ont offert aux pouvoirs publics des résultats de rêve en l'an 2000, malgré une progression persistante des dépenses. Néanmoins, le niveau considérable des dettes restreint toujours la flexibilité en matière de politique financière. Avec l'extension qu'il a prise dans les années 90, l'Etat social se révèle très coûteux alors que les dépenses du secteur de la formation, porteur d'avenir, stagnent. Les entreprises se sont révélées être une source de recettes de plus en plus importante pour les collectivités publiques. Mais le redressement des finances publiques ne représente qu'une embellie. Le déficit catastrophique annoncé par la Confédération pour le compte 2002 – il se chiffre en milliards – le confirme malheureusement.

**Dossier: C1**

# Le calme avant la tempête

Les finances publiques en Suisse en 2000

Ernst Raths

La Suisse a une structure d'Etat fédéraliste. Les finances publiques recouvrent donc les budgets de la Confédération, des cantons et des communes. L'Administration fédérale des finances publie chaque année son fascicule intitulé « Finances publiques en Suisse », qui donne une vision d'ensemble de l'activité financière des collectivités publiques. Les chiffres détaillés de l'année 2000 ont été publiés au dernier trimestre 2002. Le décalage temporel s'explique par la difficulté de la collecte et du traitement des données financières pour les trois niveaux de l'Etat fédéral.

## La bonne conjoncture avait permis de redresser la situation

Après une période de déficits de dix ans, les collectivités publiques ont enregistré un excédent record de 7,9 mrd fr. (cf. tableau annexe 1). Par rapport à l'année précédente, la situation financière de l'ensemble de l'Etat s'est améliorée de 9,6 mrd fr. Ainsi, le taux de déficit est passé de -0,4 pour cent (solde budgétaire en pourcentage du produit intérieur brut) à un taux d'excédent de 2 pour cent. A la faveur d'une vigoureuse croissance économique, les trois niveaux des collectivités publiques ont contribué à cette amélioration, mais surtout la Confédération qui a vu son budget passer des chiffres rouges à un excédent massif, redressant son résultat de plus de 7 milliards de francs.

En 2000, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé au total 3,5% de plus que l'année précédente. Les dépenses de la Confédération et des cantons se sont accrues de plus de 4%, celles des communes d'une bonne moitié de ce chiffre. Solide mais temporaire, la croissance économique a fait que, malgré la sensible progression des dépenses, la quote-part de l'Etat (dépenses de l'Etat sans les assurances sociales rapportées au PIB) a légèrement reculé. Compte tenu des assurances sociales, la quote-part de l'Etat était en 2000 de 37,7%, soit de 0,9 point inférieure à celle de l'année précédente. Néanmoins,

depuis le début des années 90 où elle était de 33,1%, le poids des activités de l'Etat s'est sensiblement alourdi. En 2001, la croissance économique s'est affaiblie et, avec la progression persistante des dépenses des pouvoirs publics, la quote-part de l'Etat est remontée à 38,2%.

Les recettes se sont littéralement envolées en l'an 2000 : elles ont progressé de quelque 13,7 mrd fr. ou 11,7%. L'excédent de 8 milliards réalisé par les pouvoirs publics n'a été possible que grâce à une situation économique excellente à ce moment-là. La seule Confédération a vu ses recettes augmenter de 20,9%. Dans les cantons et les communes, les chiffres respectifs ont été de 7,3 et 3,8%. A la Confédération, l'impôt anticipé a été particulièrement productif. Indépendamment de la conjoncture favorable qui s'est traduite par des versements de dividendes étonnamment élevés, la modification de la pratique comptable pour l'impôt anticipé, appliquée à partir de 2000, a constitué un facteur particulier. Les cantons, à qui reviennent 10% du revenu de l'impôt anticipé, en ont profité.

Mais ce miracle au chapitre des recettes s'explique aussi par le fait que différents impôts et taxes nouveaux ont été introduits ou augmentés au début de l'année 2000. Il y a eu l'introduction de la taxe d'incitation sur les COV (composés organiques volatils), la taxe sur les casinos et le doublement de la redevance forfaitaire sur les poids lourds. Le pour-cent supplémentaire de TVA, introduit au 1<sup>er</sup> janvier 1999, a été encaissé en 2000 pour la première fois sur douze mois. Il n'est donc pas étonnant que la quote-part fiscale (recettes fiscales rapportées au PIB) soit grimpée de 22,2 à 23,7%, même si une part de cette progression considérable est imputable au facteur particulier de l'impôt anticipé.

La quote-part fiscale (cotisations d'assurances sociales comprises) est passée de 34,5 à 35,7%. Depuis le début

des années 90 où elle était de 30,6%, ce paramètre économique de la charge représentée par les taxes obligatoires a ainsi beaucoup augmenté. En 2001, il est redescendu au niveau de 34,5%. La disparition du facteur particulier de l'impôt anticipé a certes joué un rôle, mais le ralentissement économique aussi ; comme dans nombre d'autres pays de l'OCDE, il a entraîné un recul plus que proportionnel des recettes fiscales. Cependant, on ne peut pas, tant s'en faut, parler en Suisse de tendance à la baisse de la quote-part fiscale.

### Des finances fédérales volatiles

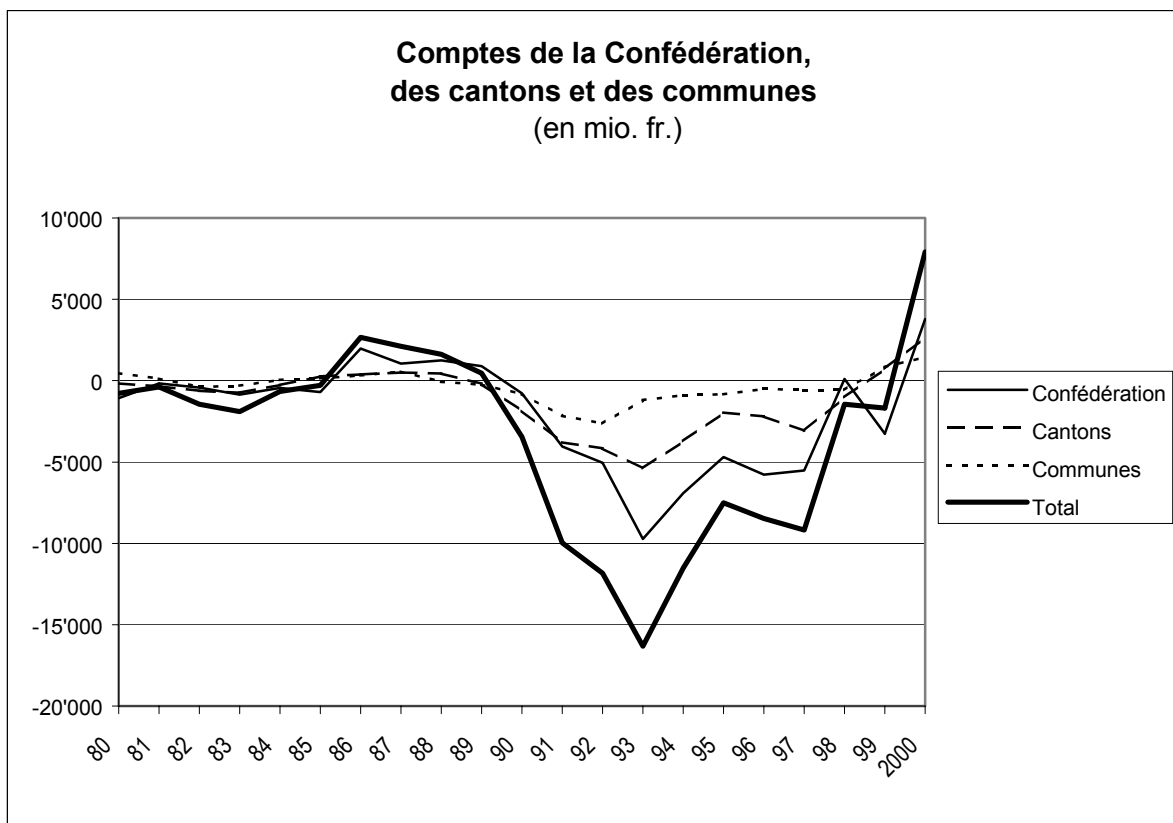
Le graphique ci-dessous qui rend compte des résultats des comptes de la Confédération, des cantons et des communes montre comment la marche de l'économie se reflète dans l'évolution à long terme des finances publiques. La profonde récession des années 90 qui s'est traduite pour l'Etat, en 1993, par un déficit record de 16,3 mrd fr. y est clairement perceptible. La chute des recettes fiscales et les dépenses supplémentaires engendrées par la récession (assurance chômage notamment) ont creusé un trou, dans la caisse fédérale surtout. C'est dans les sept années de vaches maigres que celle-ci a surtout souffert. Une économie affaiblie, une propension à dépenser sans frein, surtout au début des années 90, ainsi qu'une marge de manœuvre financière limitée (la plus grande part des

dépenses de la Confédération découle d'obligations légales) expliquent cette situation.

Le budget a amorcé son redressement avec la reprise qui s'est manifestée dès 1997 et a atteint son sommet en 2000. Une discipline budgétaire accrue (par exemple avec l'Objectif budgétaire 2001 et le programme de stabilisation de la Confédération) ont contribué à cette évolution. Au vu de l'explosion des dépenses de la Confédération prévues dans son plan financier 2004-2006, de nouveaux déficits ainsi qu'une hausse de la quote-part de l'Etat menacent. Ce constat vient renforcer la présomption que les dépenses étatiques centralisées sont particulièrement difficiles à maîtriser. Les budgets des cantons et des communes s'inscrivent aussi sur fond d'horizon financier assez sombre.

### Des dettes considérables

Par rapport à l'année précédente, les dettes des collectivités publiques ont augmenté en 2000 de 3,9% et se sont inscrites à 207,6 mrd fr. (cf. tableau annexe 2). La Confédération a été la principale responsable de cette augmentation. Si l'endettement de l'Etat a progressé en dépit d'un excédent budgétaire élevé, c'est surtout parce que la part de la Confédération au déficit de sa Caisse de pension (6,8 mrd fr.) a été incorporée au bilan et figure



désormais au chapitre des dettes de la Confédération. Abstraction faite de facteurs particuliers, la dette de l'Etat a pratiquement doublé en dix ans. Dans la même période, la part de la Confédération à l'endettement total des collectivités publiques est passée de près de 40 à plus de 50%. La part des communes s'est réduite en proportion, tandis que celle des cantons a oscillé autour de 31%.

Le taux d'endettement de la Confédération (dettes de l'Etat en % du PIB) rapporté aux dettes de l'ensemble des pouvoirs publics a atteint 51,3% en 2000, soit à peu près le même niveau que l'année précédente, mais beaucoup plus qu'en 1990 où il était de 30,9%. En 2000, un franc sur douze du produit de l'impôt était utilisé pour payer les intérêts de la dette. Lorsque le service de la dette est important, la marge de manœuvre de politique financière se rétrécit et le risque de nouvelles augmentations d'impôts devient réel, surtout en cas de hausses des taux d'intérêt.

### **Développement coûteux de l'Etat social**

La prévoyance sociale représente le plus gros poste du budget, devant la formation. (cf. tableau annexe 3.) Ces deux postes ont absorbé en 2000 environ 19 % d'un total de dépenses de 123,6 mrd fr. Les domaines de la santé et des transports constituent d'autres secteurs importants. Ces quatre postes absorbent ensemble plus de trois cinquièmes des ressources publiques.

Entre 1990 et 2000, le poids de la prévoyance sociale est passé de 15,5 à 19,1% des dépenses totales. En 1997, lorsque le taux de chômage et donc la sollicitation de cette assurance a atteint son point culminant, ce poids était même de 21,3%. Ensuite, à la faveur de la reprise économique, ce taux est redescendu au-dessous de la barre des 20%. Les dépenses consacrées à l'Etat social n'en sont pas moins restées élevées. Cette situation s'explique notamment par l'évolution démographique, mais aussi par les mesures de développement prises dans les années 90.

Quant à la part de la formation, elle est restée relativement constante de 1990 à 2000 et s'est située entre 18 et 19,2%. Sur l'ensemble de la période, elle a toutefois reculé de 19,1 à 18,5%. La part des dépenses de santé (de l'ordre de 12,5%) présente peu de fluctuations ; il en est de même de celles des transports (qui oscillent entre 10,2 et 11,3%).

Dans les autres secteurs, les finances et impôts ainsi que la défense nationale sont marqués par de sensibles

modifications. Dans la décennie 1990-2000, la part des dépenses de défense nationale a diminué de 7,7 à 4,4%. Le service de la dette a absorbé nettement plus de moyens, ce qui se répercute sur le poste finances et impôts qui a vu sa part passer de 6,3 à 8,7%. L'augmentation de la part des tiers aux recettes fédérales est responsable de cette augmentation. La TVA a augmenté d'un pour cent affecté en 1999, en faveur de l'AVS/AI (« pour-cent démographique »). Les ressources utilisées à cette fin ne sont pas ajoutées à la prévoyance sociale, mais comptabilisées comme parts de tiers sous finances et impôts. Cette pratique comptable a pour effet de sous-estimer les dépenses sociales.

### **« Subventionite »**

La ventilation des dépenses par nature renseigne sur la nature économique des activités de l'Etat (cf. annexe 4). En 2000, l'Etat a consacré sept francs sur huit aux dépenses courantes, autrement dit à la consommation de l'Etat. Le huitième restant a servi aux dépenses d'investissement. La consommation de l'Etat a augmenté de 2,8% pendant l'année sous revue, tandis que les dépenses d'investissement ont crû de 8,2%. Les grands projets d'infrastructure (NLFA, Rail 2000) représentent une part importante des investissements.

Les subventions et dédommagements constituent la part prépondérante des dépenses courantes. Il s'agit de versements destinés aux collectivités ainsi qu'à d'autres bénéficiaires tels que les assurances sociales, les transports en commun, les hôpitaux publics et le secteur privé (surtout l'agriculture). Ce poste totalise 53,4 mrd fr., avec une progression de 68% entre 1990 et 2000. Cette évolution traduit le gonflement des subventions pendant cette période. La péréquation financière actuellement appliquée entre la Confédération et les cantons découle d'une trentaine de mesures individuelles relativement peu coordonnées.

En 2000, les dépenses de personnel ont absorbé plus d'un tiers de l'ensemble du budget, soit 42,6 mrd fr. Par rapport à 1999, elles ont augmenté de 3,9%, une progression supérieure à celle de l'ensemble des dépenses, en hausse de 3,5%. Elles se sont alourdies de quelque 34% en l'espace de dix ans. De 1997 à 1999, elles sont restées relativement stables grâce aux efforts multipliés pour réduire les coûts. Les versements au titre des intérêts passifs ont légèrement reculé par rapport à l'année précédente ; sur dix ans, cependant, ils ont connu une

augmentation massive de 73,4%. Les intérêts passifs sur la dette de l'Etat ont coûté 1099 francs par habitant en 2000. La forte progression du poste parts et contributions sans affectation s'explique notamment par l'introduction du pourcentage de TVA supplémentaire introduit en 1999 au bénéfice du fonds AVS et par l'accroissement des versements en faveur des cantons à la suite de la hausse des recettes générées par l'impôt fédéral direct et l'impôt anticipé.

### **Les entreprises, soutien des ménages**

Les recettes fiscales engrangées en 2000 étaient particulièrement bienvenues pour les pouvoirs publics. En effet, elles ont augmenté de 11,1% pour s'établir à 95,2 mrd fr. (cf. annexe 5). L'impôt anticipé à lui seul a rapporté 4,5 mrd fr. de plus que l'année précédente. Cette augmentation des recettes reflète la bonne conjoncture, mais aussi la modification des méthodes comptables. Les recettes de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ont enregistré une progression supérieure à la moyenne de 1,8 mrd fr. ou 19%. Elles représentent ainsi 11,2 mrd fr. au total. De plus, l'essor de la Bourse cette année-là a entraîné une hausse de 25% ou 1 mrd fr. des recettes des droits de mutations et du timbre (principalement le second). Les impôts de consommation ont également connu une croissance robuste : ils ont progressé de 7,4%. Ce sont principalement le bon climat de consommation ainsi que le « pourcentage démographique » de TVA en faveur de l'AVS/AI engrangé pour la première fois sur une année entière qui ont contribué à ce résultat.

### **Impôts cachés ?**

Sur l'ensemble des recettes des pouvoirs publics, 72,4% sont le fait des impôts. Le reste provient de sources non fiscales : les patentes et concessions (bénéfices de la Banque nationale, bénéfices de la Régie fédérale des alcools, par exemple), le revenu des biens (dividendes provenant des participations dans Swisscom, par exemple), les contributions (émoluments et taxes) ainsi que les recettes d'investissement (dont 75% de remboursements de prêts et participations permanentes).

En 2000, les recettes non fiscales ont progressé de 4,2 mrd fr. par rapport à l'année précédente, soit 13,2%, et se sont établies à 36,3 mrd fr. Cette augmentation substantielle s'explique par un accroissement des remboursements de prêts et participations (assurance chômage et garantie contre les risques à l'exportation), par une hausse du revenu des biens (principalement des gains comptables) et

des recettes extraordinaires provenant de la vente de concessions de téléphonie, comptabilisées sous le poste patentes et concessions.

Les contributions ont atteint un volume considérable, soit 21 mrd fr. En 2000, elles ont augmenté de 4,5% par rapport à l'année précédente et de 63,3% par rapport à 1990. Les recettes fiscales, par contre, n'ont progressé « que » de 47,2% entre 1990 et 2000. Les pouvoirs publics ont engrangé la coquette somme de 2,1 mrd fr. pour des émoluments administratifs – souvent inévitables – en 2000, soit 55,4% de plus qu'en 1990. Les taxes hospitalières et celles des établissements spécialisés ont augmenté dans une proportion encore plus forte : elles s'inscrivent à 8,7 mrd fr., soit 66,1% de plus qu'en 1990. En outre, les recettes issues des taxes d'utilisation et prestations de service ainsi que des autres contributions (y compris les remboursements de frais de poursuite, de frais judiciaires, de dépenses de prévoyance et de bourses) se sont révélées considérables : elles s'établissent respectivement à 4,3 mrd fr. et à 5,9 mrd fr.

**La quote-part de l'Etat en comparaison internationale : carton rouge pour la politique financière de la Suisse**

Les données rassemblées dans la publication « Finances publiques en Suisse » ne reprennent pas l'ensemble des dépenses prises en considération dans la quote-part de l'Etat. Par conséquent, ces données ne peuvent être confrontées directement à l'analyse de la quote-part de l'Etat proposée dans le Concept des dépenses. Afin de compléter les données, il faut ajouter aux dépenses des collectivités publiques celles des assurances sociales de l'Etat. Ci-après, ces dépenses sont affectées au groupe de tâches prévoyance sociale conformément à la Statistique des assurances sociales de l'OFAS ; les montants comptabilisés à doubles sont déduits. Les dépenses relevant de la quote-part de l'Etat selon la définition internationale de l'OCDE se montaient à 152,5 mrd fr. en 2000.

En 2000, près des deux tiers de ces dépenses étaient consacrées à trois domaines : la prévoyance sociale, la formation et la santé. Ainsi, les dépenses sociales ont absorbé plus d'un tiers de l'ensemble de la quote-part de l'Etat. Ces chiffres ne reflètent cependant qu'une partie des dépenses sociales. La quote-part de l'Etat donne une image incomplète de la situation du fait que les prestations en lien avec le 2e pilier obligatoire (prévoyance professionnelle) ne sont pas prises en considération dans la définition officielle.

La croissance effrénée des dépenses au cours de la dernière décennie alors que la croissance économique était généralement faible a entraîné une hausse de la quote-part de l'Etat qui s'est établie à 37,7%, contre 33,1%. Au total, les dépenses des collectivités publiques et des assurances sociales étatiques ont augmenté de 47,4 mrd fr., soit 45,2%, entre 1990 et 2000. Cela correspond à une croissance nominale de 3,8% en moyenne par an, soit une progression nettement supérieure à celle de l'économie qui a enregistré une croissance nominale de 2,5% par an durant cette période. L'explosion des dépenses dans les années 1990 a abouti à un relèvement durable de la quote-part de l'Etat car en 2001, cette dernière s'est établie à près de 38,2%. La politique financière de la Suisse est donc loin d'atteindre l'un de ses buts qui est de réduire durablement la quote-part de l'Etat.

Si l'on examine les différents groupes de tâches, on constate que ce sont les dépenses sociales qui ont connu la plus forte hausse, soit 5,4% en moyenne par an entre 1990 et 2000. Les dépenses de santé se sont alourdies de 4,1% en moyenne par année, une évolution supérieure à la moyenne. Le poste finances et impôts a connu lui aussi une évolution négative : la hausse des dépenses correspondantes, soit 5% en moyenne par an, est essentiellement attribuable à la progression des dépenses pour le service de la dette.

## Commentaire

La joie provoquée par les résultats de rêve de l'année 2000 dus à une économie vigoureuse, des augmentations d'impôts et des facteurs particuliers n'a été que de courte durée. Pour 2001, l'Administration fédérale des finances (AFF) s'attend à ce que les pouvoirs publics accusent un déficit avoisinant 150 mio.fr. L'AFF prévoit une croissance des dépenses de 4,5% environ et un recul des recettes de 1,9% environ. Pour les années suivantes, les perspectives de la politique financière s'assombrissent en raison de la progression continue des dépenses qui entraînera, faute d'intervention, une détérioration de la quote-part de l'Etat. Pour le compte 2002, le conseiller fédéral Kaspar Villiger a récemment annoncé un déficit se chiffrant en milliards pour le budget de la Confédération. En d'autres termes, l'Etat a failli à sa mission : il vit au-dessus de ses moyens et les finances semblent une fois de plus s'en aller à vau-l'eau. L'Etat table sur une hausse inacceptable des dépenses et des recettes de 4% à 5% par année jusqu'en 2006, une progression largement supérieure à la croissance économique annoncée si l'on en croit des prévisions réalistes.

C'est la raison pour laquelle *economiesuisse* a montré dans son Concept des dépenses comment l'Etat pourrait maîtriser ses dépenses. Les propositions concrètes contenues dans ce document incitent à repenser les dépenses en profondeur et sans tabou. Cela est essentiel car, si la Suisse désire conserver une position avantageuse en tant que place économique par rapport à ses concurrents internationaux, elle doit éviter à tout prix une hausse de sa charge fiscale globale. Dans son « Concept fiscal pour la Suisse », *economiesuisse* propose de réduire la quote-part fiscale à 30% d'ici à 2010, c'est-à-dire de revenir au niveau du début des années 1990. C'est pourquoi il est indispensable de définir des objectifs contraignants sur la durée également en matière de dépenses – comme le propose le Conseil des Etats – pour compléter le frein à l'endettement.

Lors de l'examen des tâches et des priorités, il importe d'accorder une grande importance aux investissements dans le domaine de la formation. En effet, la part des dépenses publiques consacrée à la formation a reculé entre 1990 et 2000. Pour le professeur Olaf Kübler, président de l'EPFZ, il s'agit plutôt d'investir dans des « projets importants sur le plan stratégique ». Cette année, à l'occasion de la remise du

prix Nobel de chimie au professeur de l'EPF Kurt Wüthrich, M. Kübler a souligné que la Suisse devait miser sur ses ressources intellectuelles du fait que les ressources naturelles lui font cruellement défaut. D'après lui, ce serait le seul moyen d'assurer notre avenir. Les milieux économiques partagent également ce point de vue : ils sont favorables à une augmentation des dépenses de formation, de recherche et de celles consacrées à la technologie dans le budget de l'Etat.

A l'inverse, les dépenses en faveur de la prévoyance sociale se sont fortement accrues. Pour maîtriser les dépenses dans ce domaine, il faut davantage diriger l'aide vers ceux qui en ont réellement besoin, comme dans l'assurance chômage. En effet, avec le temps, il ne sera plus possible de distribuer des fonds selon le principe de l'arrosoir. Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne, a admonesté à raison les Etats qui ne dégagent toujours pas d'excédent ou dont le budget est toujours très déséquilibré. ER

## Annexe 1

## Comptes de la Confédération, des cantons et des communes

Année	Confédération	Cantons	Communes	Total (1)	En % du PIB
	En millions de francs				
	<b>Dépenses</b>				
1990	31'616	41'116	30'245	86'614	29.5
1991	35'501	45'626	33'239	96'272	30.3
1992	37'817	48'334	35'968	102'955	30.9
1993	41'140	52'392	37'087	110'784	32.4
1994	41'553	52'508	37'873	111'745	31.9
1995	40'856	52'111	38'427	111'054	31.1
1996	44'236	55'174	38'696	116'017	31.9
1997	44'383	56'866	38'471	117'310	32.6
1998	46'962	57'170	39'327	120'282	32.4
1999	46'252	57'799	39'714	119'440	30.7
2000	48'208	60'151	40'599	123'569	30.6
	<b>Recettes</b>				
1990	30'837	39'264	29'423	83'161	26.2
1991	31'457	41'845	31'088	86'296	25.9
1992	32'777	44'175	33'339	91'127	26.6
1993	31'400	47'002	35'892	94'459	27.0
1994	34'635	48'801	36'980	100'226	28.0
1995	36'162	50'147	37'587	103'555	28.5
1996	38'463	52'972	38'200	107'546	29.4
1997	38'852	53'788	37'894	108'124	29.1
1998	47'073	56'158	38'770	118'823	31.3
1999	42'995	58'541	40'544	117'755	30.3
2000	51'994	62'818	42'068	131'491	32.4
	<b>Solde</b>				
1990	-779	-1'852	-822	-3'453	-1.1
1991	-4'044	-3'781	-2'151	-9'976	-3.0
1992	-5'040	-4'159	-2'629	-11'827	-3.5
1993	-9'740	-5'390	-1'195	-16'325	-4.7
1994	-6'918	-3'707	-893	-11'519	-3.2
1995	-4'694	-1'964	-840	-7'499	-2.1
1996	-5'773	-2'202	-496	-8'471	-2.3
1997	-5'530	-3'078	-577	-9'186	-2.5
1998	111	-1'012	-557	-1'459	-0.4
1999	-3'257	742	830	-1'685	-0.4
2000	3'786	2'666	1'469	7'922	2.0

(1) Sans les montants comptabilisés à double



## Annexe 2

## Endettement des collectivités publiques (1)

	1990	1996	1997	1998	1999	2000
			En millions de francs			
Confédération (2)	38'509	86'011	93'109	105'278	98'404	105'333
Cantons	30'535	56'817	60'151	63'197	62'764	64'261
Communes (3)	29'000	37'500	38'000	38'600	38'600	38'000
<b>Total</b>	<b>98'044</b>	<b>180'328</b>	<b>191'260</b>	<b>207'075</b>	<b>199'768</b>	<b>207'594</b>
			En % du total			
Confédération	39.3	47.7	48.7	50.8	49.3	50.7
Cantons	31.1	31.5	31.4	30.5	31.4	31.0
Communes	29.6	20.8	19.9	18.6	19.3	18.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
			En % du PIB			
Confédération	12.1	23.5	25.1	27.6	25.3	26.0
Cantons	9.6	15.5	16.2	16.6	16.1	15.9
Communes	9.1	10.3	10.2	10.1	9.9	9.4
<b>Total</b>	<b>30.9</b>	<b>49.3</b>	<b>51.5</b>	<b>54.4</b>	<b>51.4</b>	<b>51.3</b>

(1) Capitaux étrangers moins les provisions et les passifs transitoires

(2) Y compris les engagements envers des entités particulières (caisse de pension de la Confédération surtout)

(3) Chiffres reposant en partie sur des estimations

## Annexe 3

**Dépenses des collectivités publiques** (1)

	<b>1990</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>
		En millions de francs			En %
Administration générale	6'031	7'577	7'797	7'886	6.4
Justice, police, service du feu	4'927	6'582	6'544	6'829	5.5
Défense nationale	6'663	5'771	5'402	5'408	4.4
Relations avec l'étranger	1'581	2'043	2'148	2'274	1.8
Enseignement	16'658	21'675	21'971	22'803	18.5
Culture et loisirs	3'122	3'637	3'646	3'851	3.1
Santé	10'698	14'752	15'104	15'636	12.7
Prévoyance sociale	13'444	24'819	23'143	23'544	19.1
Trafic	9'171	13'586	12'074	13'009	10.5
Environnement, territoire	3'699	4'725	4'819	4'824	3.9
Economie publique	5'173	6'199	6'709	6'717	5.4
Finances et impôts	5'447	8'916	10'084	10'788	8.7
<b>Total (2)</b>	<b>86'614</b>	<b>120'282</b>	<b>119'439</b>	<b>123'569</b>	100.0

(1) Sans les montants comptabilisés à double

(2) Différences dues aux chiffres arrondis

**Annexe 4****Dépenses des collectivités publiques, par nature**

	<b>1990</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>
	En millions de francs				En %
<b>Dépenses courantes (1)</b>	<b>74'173</b>	<b>103'818</b>	<b>105'023</b>	<b>107'971</b>	<b>87.4</b>
Charges de personnel	31'740	40'653	40'963	42'568	
Biens, services et marchandises	16'184	19'239	19'727	20'652	
Intérêts passifs	4'568	7'985	8'095	7'923	
Parts, contributions sans affectation*	3'718	4'974	6'173	7'428	
Subventions, dédommagements*	31'809	52'388	52'699	53'357	
<b>Dépenses d'investissement (1)</b>	<b>12'441</b>	<b>16'464</b>	<b>14'417</b>	<b>15'598</b>	<b>12.6</b>
Investissements propres	9'907	10'680	10'638	10'179	
Prêts, participations	914	3'585	1'487	2'880	
Subventions*	5'125	5'885	6'152	6'291	
Autres dépenses à porter à l'actif	67	18	21	10	
<b>Total (1)</b>	<b>86'614</b>	<b>120'282</b>	<b>119'439</b>	<b>123'569</b>	<b>100.0</b>

(1) Doubles imputations comprises dans les postes marqués d'un astérisque (\*), non comprises dans le total et le sous-total

## Annexe 5

## Recettes fiscales des collectivités publiques

	1990	1997	1998	1999	2000
	En millions de francs				
Impôt sur le revenu (1)	27'518	35'353	35'563	36'491	37'325
Impôt sur la fortune	2'184	3'149	3'406	3'832	3'930
Impôt sur le rendement	6'002	7'070	7'444	9'417	11'204
Impôt sur le capital	1'456	1'829	1'857	1'571	1'302
Impôts fonciers	447	644	683	714	735
Impôt anticipé	4'044	2'320	5'388	1'663	6'202
Impôt sur le gain en capital	2'035	876	938	926	934
Droits de mutations et timbre	2'861	3'265	4'110	4'101	5'125
Impôts sur les successions et donations	896	1'065	1'328	1'516	1'212
<b>Total des impôts sur le rendement et la fortune</b>	<b>47'443</b>	<b>55'571</b>	<b>60'717</b>	<b>60'231</b>	<b>67'969</b>
Impôts de consommation	15'970	20'136	21'522	23'710	25'460
Impôts sur la propriété et la dépense	1'286	1'651	1'700	1'770	1'801
<b>Total des impôts de consommation</b>	<b>17'256</b>	<b>21'787</b>	<b>23'222</b>	<b>25'480</b>	<b>27'261</b>
<b>Total des impôts (2)</b>	<b>64'699</b>	<b>77'358</b>	<b>83'939</b>	<b>85'711</b>	<b>95'229</b>

(1) Sans l'impôt ecclésiastique

(2) Différences dues aux chiffres arrondis